

NOTE CONCEPTUELLE

**ÉTUDE RETROSPECTIVE 2015 DU FINANCEMENT A
L'APPUI DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT**

**POLITIQUES OPERATIONNELLES ET SERVICES AUX PAYS
BANQUE MONDIALE**

ÉTUDE RETROSPECTIVE 2015 DU FINANCEMENT A L'APPUI DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT NOTE CONCEPTUELLE¹

I. INTRODUCTION

1. **Objectifs de l'étude.** L'Étude rétrospective 2015 du financement à l'appui des politiques de développement² (DPF) vise à tirer les enseignements de l'expérience de la Banque dans ce domaine pendant les trois dernières années, c'est-à-dire depuis la rétrospective précédente. Dans le droit-fil de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale, l'étude aborde trois questions fondamentales : 1) Comment les politiques des pays appuyées par le DPF sont-elles conceptuellement rattachées à l'action menée pour réduire la pauvreté et favoriser une prospérité partagée ? 2) Dans quelle mesure les opérations à l'appui des politiques de développement (DPO) ont-elles atteint les résultats escomptés, et ceux-ci ont-ils perduré ? 3) À quel point les réformes appuyées par le DPF en vue du développement des pays ont-elles favorisé la durabilité environnementale, sociale et économique ?
2. **Couverture et période considérée.** La rétrospective couvrira la période écoulée entre le 1^{er} avril 2012 (fin de la période couverte par l'étude rétrospective 2012) et le 31 décembre 2014. Au 30 juin 2014, 136 DPO avaient été approuvés, et 32 autres opérations étaient attendues pour les deux trimestres suivants. L'étude portera aussi sur les tendances à long terme du DPF, et couvrira les 10 premières années d'existence de l'instrument. Les travaux s'achèveront en octobre 2015. Une proposition de calendrier est présentée à la section V.
3. **Structure de la Note conceptuelle.** Cette note se présente comme suit : après une brève introduction, la section II récapitule les grands constats des précédentes analyses du DPF. À la section III, le DPF est examiné dans le contexte de la Stratégie 2013 du Groupe de la Banque mondiale. La section IV décrit les grandes tendances du DPF. La section V précise comment les trois questions fondamentales au cœur de la rétrospective 2015 seront examinées (chapitre par chapitre). Pour conclure, la section VI offre une brève description des consultations, du processus et du calendrier envisagés. L'annexe 1

¹ Cette Note conceptuelle a été préparée par Jasmin Chakeri et Manuela Francisco, avec des contributions de fond de la part d'Adelita Barrett, Uwi Basaninyenzi, Larry Bouton, Stefano Curto, Saudamini Dabak, Patricia Geli, Fernando Loayza, Jason Mayfield, Muthukumara Mani, Appolenia Mbowe, Peter Moll, Pablo Saavedra et Adriana Weisman. Kyle Peters, Linda van Gelder et Ed Mountfield ont fourni des orientations globales et veillé à l'assurance-qualité. Des observations et des suggestions utiles ont été formulées par Jeff Chelsky, Maria Davalos, Melissa Fossberg, Gabriela Inchauste, Toyin Jagha, Mark King, Luis Felipe Lopez-Calva, Kseniya Lvovsky, Lisandro Martin, Una Meades, Glenn Morgan, Ambar Narayan, Carolina Sanchez, Sarosh Sattar et Sanjay Vani, qui sont tous chaleureusement remerciés. Une aide considérable a été apportée par Hiwot Demeke.

² Lorsque les garanties à l'appui de réformes ont été intégrées dans la Politique opérationnelle 8.60 (OP8.60) en juillet 2014, les prêts à l'appui des politiques de développement ont été rebaptisés « financement à l'appui des politiques de développement » (DPF). Dès lors, tous les prêts, crédits, dons ou garanties seront dénommés DPF, même si leur approbation est antérieure à juillet 2014.

expose le cadre général de l'étude, l'annexe 2 décrit le plan proposé en vue des consultations et l'annexe 3 présente quelques données succinctes sur le DPF.

II. ÉTUDES DU FINANCEMENT DE LA BANQUE MONDIALE A L'APPUI DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Les études rétrospectives

4. Depuis l'introduction des prêts à l'appui de réformes politiques au début des années 80, la Banque a systématiquement analysé l'expérience acquise dans le cadre de cet instrument.³ Depuis l'adoption de la Politique opérationnelle 8.60 (OP8.60) en août 2014, elle a également procédé à des analyses du financement à l'appui des politiques de développement tous les trois ans environ (en 2006, en 2009 et, plus récemment, en 2012). Toutes les opérations approuvées au cours de ces trois ans étaient passées au crible pour tirer le bilan de l'utilisation de cet instrument et en extraire les enseignements essentiels.

5. Couvrant une période de six ans, soit plus de 380 opérations, les rétrospectives 2009 et 2012 ont toutes deux confirmé la solidité globale du DPF qui s'est révélé un instrument utile pour fournir aux pays des financements et des avis stratégiques à l'appui de leurs objectifs de développement à moyen terme. La rétrospective 2012 conclut que le DPF demeure un instrument souple qui permet de répondre aux besoins des pays clients. Lors de la crise financière mondiale, sa flexibilité a permis de soutenir des réformes capitales pour l'obtention de résultats concrets sur le développement d'un large éventail de pays. Les pays clients, les institutions financières internationales et d'autres partenaires du développement lui restent très attachés, car il fournit un cadre à l'organisation d'un dialogue sur les politiques et les réformes structurelles.

6. En dépit de bons résultats d'ensemble et d'avancées majeures dans de nombreux domaines (en particulier de notables améliorations des cadres de résultats, un recul de la conditionnalité et un renforcement de l'adhésion des pays et de leur maîtrise des programmes de réforme), plusieurs aspects à améliorer ont été relevés dans la dernière rétrospective du DPF. Ce sont notamment la nécessité de privilégier les actions indispensables pour atteindre les résultats escomptés ; d'évaluer les risques et les opportunités de manière plus cohérente et plus approfondie ; de mieux évaluer la adéquation du cadre de politique macroéconomique ; de mieux rattacher les constats d'analyses à la conception des opérations ; et d'avoir davantage recours aux analyses environnementales et aux études d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté pour guider les DPO.

³ Voir les précédentes études : Structural Adjustment Lending : A First Review of Experience, Operations Evaluation Report No. 6409, Banque mondiale, 24 septembre 1986 ; Report on Adjustment lending : Policies for the Recovery of Growth (R90-51, IDA/R90-49), 26 mars 1990 ; et Third Report on Adjustment Lending : Private and Public Resources for Growth (R92-47, IDA/R92-29), 24 mars 1992.

7. Plusieurs mesures ont été prises pour renforcer ces aspects du DPF : i) préparation d'une note d'orientation sur les résultats ; ii) publication d'une note d'orientation sur le cadre de politique macroéconomique et la collaboration avec le FMI ; et, iii) formulation d'une note d'orientation sur les études d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté. La Banque a également révisé le modèle de document de programme pour renforcer les liens avec les opérations et résultats précédemment obtenus, les principes analytiques appliqués et les réformes déjà financées. Afin de renforcer l'évaluation des risques et des opportunités, un nouveau cadre de gestion des risques, applicable à toutes les opérations (dont le DPF) et aux cadres de partenariat avec les pays, a été mis en place le 1^{er} octobre 2014. Il devrait améliorer les modalités de gestion des risques dans les opérations financées par la Banque et favoriser l'obtention de résultats en termes de développement. Par ailleurs, les garanties à l'appui de réformes ont été intégrées dans la Politique opérationnelle 8.60 en juillet 2014, ce qui constitue la plus importante réforme des garanties depuis 20 ans. Elle permettra à la Banque de lever des capitaux privés au profit de ses clients et, par là même, de mieux mobiliser ses ressources financières et d'exploiter les synergies dans l'ensemble du Groupe.

Autres études de l'instrument

8. D'autres études de l'expérience acquise dans le cadre du DPF ont également été réalisées par la Vice-présidence Économie du développement (DEC) et le Groupe indépendant d'évaluation (IEG) de la Banque. Elles sont complétées par des analyses conduites par des chercheurs indépendants, d'autres partenaires du développement et des organisations de la société civile sur les résultats obtenus en matière d'appui budgétaire général. Au fil des années, ce corpus de connaissances a été utilisé pour adapter l'instrument à l'évolution du monde et entreprendre des réformes stratégiques et pratiques visant à améliorer son impact sur le développement.

9. *Impact du DPF sur les politiques économiques.* On a pu constater que le financement à l'appui des politiques de développement avait des retombées positives sur les politiques économiques. Smets et Knack (2014) ont examiné le DPF en faveur des réformes des marchés (c'est-à-dire les prêts qui financent des réformes des politiques macroéconomiques) de 1995 à 2008, et concluent qu'il a eu un effet positif, bien que décroissant, sur la qualité des politiques économiques, telle que mesurée par les groupes A (gestion économique) et B (politique structurelle) des évaluations de la politique et des institutions nationales (CPIA). En d'autres termes, les scores CPIA augmentent à chaque nouveau DPF et chaque nouvelle réforme des marchés, jusqu'à un certain stade.

10. *Le DPF dans les États fragiles et touchés par un conflit.* Une récente évaluation de l'IEG concernant l'appui du Groupe de la Banque mondiale aux États fragiles et en situation de conflit montre une corrélation entre un appui budgétaire régulier et prévisible et l'amélioration des réformes politiques et institutionnelles, surtout lorsque les réformes sont complétées par des prêts à l'investissement et une assistance technique. L'analyse de l'IEG établit une corrélation positive et statistiquement significative entre l'amélioration des scores CPIA et le nombre de prêts à l'appui des politiques de développement accordés à ces États. L'appui budgétaire est tout particulièrement associé à l'amélioration des scores CPIA pour ce qui est de la gestion du secteur public. Dans un document commandé par Oxfam, Dom et Gordon (2011) confirment que l'appui budgétaire général

est un instrument utile dans les États fragiles ou touchés par un conflit lorsqu'il permet de financer le développement des capacités et le renforcement de la légitimité.

11. *Impact de l'appui budgétaire général sur la gestion des finances publiques.* On a également constaté que l'appui budgétaire général peut être rattaché à une meilleure gestion des finances publiques dans les États autres que ceux visés au paragraphe précédent. Une étude du Ministère danois des finances (2014) confirme que l'appui budgétaire général contribue au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques, en raison d'une meilleure application de ces systèmes favorisée par l'appui budgétaire (par opposition aux fonds rattachés à des investissements) et d'une attention plus grande portée à la réforme de ces systèmes. Dans de nombreux cas, des activités parallèles de renforcement des capacités ont beaucoup fait progresser les choses.

12. *Impact de l'appui budgétaire général sur les dépenses en faveur des pauvres.* Plusieurs études mettent en évidence une corrélation entre l'appui budgétaire général et l'augmentation des dépenses en faveur des pauvres. Furukawa et Takahata (2013) constatent que l'appui budgétaire général se traduit par une augmentation des crédits budgétaires à la santé ; un effet analogue a été décelé dans le secteur de l'éducation (Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, 2012). L'effet de l'appui budgétaire général sur le relèvement des dépenses en faveur des pauvres est supérieur à celui obtenu au moyen d'une augmentation correspondante des recettes fiscales et, dans certains pays, plus important que les transferts financiers liés à l'appui budgétaire général. Des recherches ont également montré qu'*en moyenne*, les pays bénéficiaires d'un fort appui budgétaire général progressaient davantage sur l'indice de développement des Nations Unies que ceux qui n'en recevaient pas ou peu, même après réajustement en fonction de la croissance économique, de la bonne gouvernance et de l'allègement de la dette. Malgré ces constats, il est généralement reconnu que l'augmentation des dépenses sociales ne s'est pas traduite par une amélioration suffisante de la qualité des services publics (Ministère danois des affaires étrangères, 2014).

13. *Prévisibilité des fonds et coûts de transaction de l'appui budgétaire général.* Les avantages retirés d'un appui budgétaire général pluriannuel sont très largement fonction de sa prévisibilité. La preuve est toutefois partagée. Dans certains pays, l'appui budgétaire général a contribué à plus de prévisibilité des flux d'aide (Caputo, Kemp et Lawson, 2011) tandis qu'ailleurs, des retards perdurent souvent en raison de facteurs sous-jacents comme la gouvernance et l'adéquation bien-fondé du cadre de politique macroéconomique (Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, 2012). En outre, plusieurs études font le constat que l'appui budgétaire général revient moins cher en coûts de transaction que le financement par projet et que, dans le premier cas, les coûts de transaction diminuent généralement à moyen terme. En revanche, lorsque de nombreux donateurs sont impliqués et que plusieurs secteurs prennent part au dialogue stratégique, les coûts de transaction demeurent élevés, tant pour le pays client que pour les partenaires du développement (Ministère danois des affaires étrangères, 2014).

III. LE DPF ET LA STRATEGIE 2013 DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

14. La Stratégie 2013 définit comment le Groupe de la Banque mondiale travaillera en partenariat avec les pays pour les aider à mettre fin à la pauvreté extrême et promouvoir durablement une prospérité partagée. Le Groupe de la Banque mondiale s'est fixé deux objectifs ambitieux :

- (i) *Éliminer l'extrême pauvreté* : Ramener à 3 %, d'ici 2030, le pourcentage de personnes subsistant avec moins de 1,25 dollar par jour.
- (ii) *Promouvoir une prospérité partagée* : Accroître les revenus des 40 % les plus pauvres dans chaque pays.

15. La Stratégie précise en outre que le Groupe de la Banque mondiale s'engage à aider les pays à atteindre ces objectifs de manière durable. Elle souligne que la durabilité environnementale, sociale et économique impose de prendre des mesures pour garantir l'avenir de la planète, favoriser l'intégration sociale et bâtir un fondement solide pour le bien-être des générations futures (page 5, Stratégie du Groupe de la Banque mondiale).

16. En tant qu'instrument clé appuyant les réformes conduites par les pays pour promouvoir la croissance et lutter contre la pauvreté, le DPF est utilisé dans des États très divers, des pays à faible revenu tels que le Libéria aux pays à revenu intermédiaire comme le Brésil. Les réformes sont de nature très variée, selon les priorités et les programmes de développement des pays, et couvrent des secteurs très divers. La politique régissant le DPF porte une attention particulière aux risques pour la durabilité environnementale, sociale et économique des réformes appuyées par cet instrument. L'un des objectifs clés de l'Étude rétrospective est donc d'évaluer dans quelle mesure les réformes financées au moyen de DPO sont conceptuellement rattachées à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'une prospérité partagée à court, moyen et long terme, et comment elles tiennent compte de la durabilité environnementale, sociale et économique. Elle examinera aussi la viabilité des résultats sur le développement au fil du temps ainsi que les facteurs à l'origine du succès des DPO, autrement dit l'obtention des résultats escomptés sur le développement.

IV. TENDANCES DE L'APPROBATION DE DPO

17. **Engagements financiers.** Entre les exercices 05 et 14, le Conseil a approuvé un total de 632 DPO, avec une moyenne de 63 opérations par an. Ce chiffre reflète la brusque augmentation du nombre d'opérations approuvées pendant la crise financière mondiale où les besoins financiers des pays membres se sont accrus. Durant les deux ans écoulés entre le dernier trimestre de l'exercice 12 et le troisième trimestre de l'exercice 14, 56 opérations ont été approuvées en moyenne, un chiffre qui correspond davantage à la moyenne antérieure à la crise. Depuis l'exercice 05, le financement à l'appui des politiques de développement a atteint au total 112 milliards de dollars, soit des engagements annuels de 11 milliards de dollars en moyenne. Alors que la moyenne pour les exercices 05 à 08 s'établissait 7 milliards de dollars, les engagements ont été multipliés par trois durant les exercices 09 à 10, pour atteindre 20 milliards de dollars

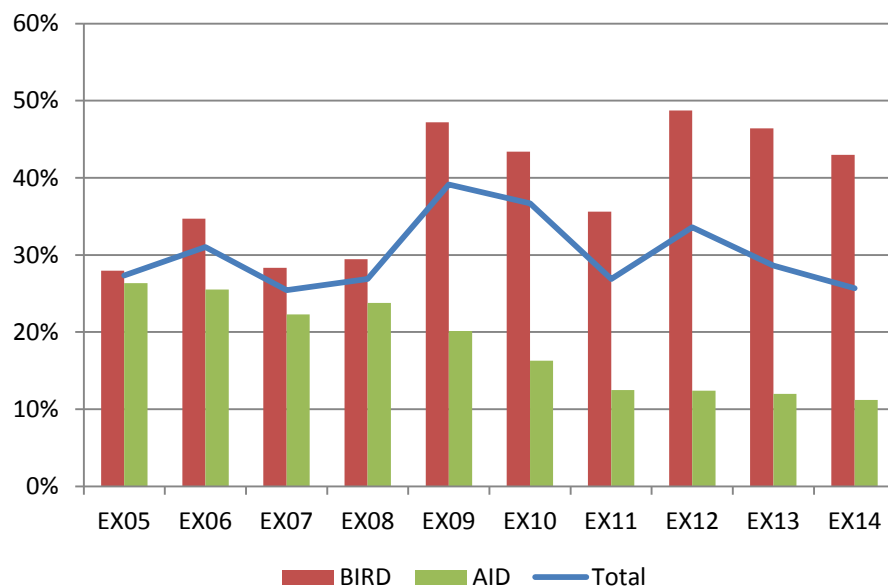
avant de retomber à 11 milliards de dollars depuis lors. Depuis 2005, 4 garanties à l'appui de réformes (PBG) ont été approuvées par le Conseil (toutes au profit de la région Europe et Asie centrale - ECA) pour un engagement total de 816 millions de dollars.

Tableau 1 : Financement à l'appui des politiques de développement, Exercices 05 à 14

| | EX05 | EX06 | EX07 | EX08 | EX09 | EX10 | EX11 | EX12 | EX13 | EX14 |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|-------|--------|
| AID | | | | | | | | | | |
| Nombre de DPO | 33 | 30 | 35 | 29 | 33 | 33 | 34 | 28 | 32 | 29 |
| Engagements (millions d'USD) | 2,291 | 2,435 | 2,645 | 2,672 | 2,820 | 2,378 | 2,057 | 1,827 | 1,964 | 2,489 |
| BIRD | | | | | | | | | | |
| Nombre de DPO | 19 | 21 | 22 | 18 | 39 | 48 | 36 | 28 | 30 | 31 |
| Engagements (millions d'USD) | 3,804 | 4,906 | 3,635 | 4,022 | 15,635 | 19,210 | 9,609 | 10,131 | 7,120 | 8,155 |
| Total | | | | | | | | | | |
| Nombre de DPO | 54 | 51 | 57 | 47 | 72 | 81 | 70 | 56 | 62 | 60 |
| Engagements (millions d'USD) | 6,370 | 7,340 | 6,280 | 6,694 | 18,455 | 21,588 | 11,665 | 11,958 | 9,084 | 10,644 |
| PBG | | | | | | | | | | |
| Nombre de DPO | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 |
| Engagements (millions d'USD) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 400 | 214 | 202 | 0 |

18. **Parts respectives de la BIRD et de l'AID.** Depuis l'exercice 05, les pays clients de la BIRD représentent en moyenne 75 % des engagements au titre d'opérations à l'appui des politiques de développement. La part de la BIRD a culminé pendant l'exercice 10 où elle représentait 89 % du volume total d'engagements. Depuis lors, elle est tombée à 77 % pendant l'exercice 14. Le DPF représentait en moyenne 39 % des engagements annuels de la BIRD et 18 % de ceux de l'AID (figure 1). Globalement, le DPF compte pour un tiers du total des engagements de la Banque mondiale depuis l'exercice 05.

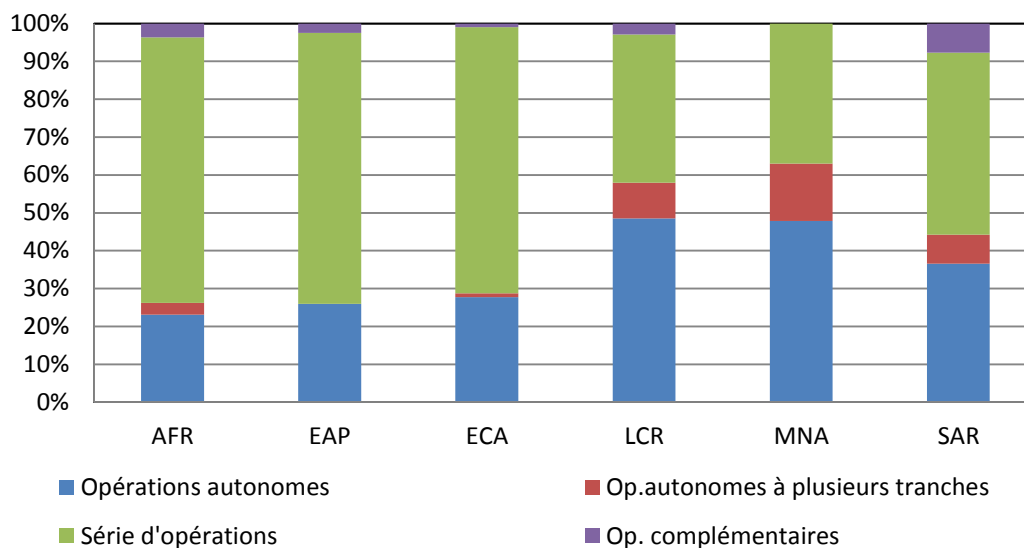
Figure 1 : Part des DPO dans le volume total d'engagements, Exercices 05 à 14



19. *Opérations autonomes contre opérations en série.* Après la brusque augmentation des DPO autonomes déclenchée par la crise financière mondiale pendant l'exercice 10, leur part du total des opérations à l'appui des politiques de développement est retombée à 31 % pour la période écoulée entre le dernier trimestre de l'exercice 12 et le premier trimestre de l'exercice 15. Les régions Amérique latine et Caraïbes (LCR) et Moyen-Orient et Afrique du Nord (MNA) représentent la plus forte proportion d'opérations autonomes, avec respectivement 58 % et 36 %. La part de la région LCR inclut deux (2) opérations à plusieurs tranches.⁴ Enfin, un financement complémentaire au titre d'une DPO a été alloué aux Philippines durant cette période (figure 2).

Figure 2 : Types de DPO par région (premier trimestre de l'exercice 05 au premier trimestre de l'exercice 15)

⁴ DPL pour le renforcement des politiques publiques dans l'État d'Acre (P147913) et DPL au profit de l'État de Bahia (P126351), dans les deux cas au Brésil.



20. **Options applicables aux DPO.** Depuis 2005, le Conseil a approuvé 36 DPO à l'échelle infranationale. Sur ce total, 19 opérations concernaient le Brésil, 8 le Pakistan, 6 l'Inde, 3 le Nigéria et 1 la Russie. Durant la même période, le Conseil a approuvé 15 opérations assorties d'une option de tirage différé (DDO), 10 options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT-DDO), toutes sauf une au profit de la région LCR, et 3 opérations spéciales, toutes dans la région ECA.

21. **États fragiles et touchés par un conflit.** Depuis l'exercice 05, le Conseil a approuvé 93 DPO au profit de ces pays, pour un engagement total de 4 milliards de dollars. Depuis la dernière rétrospective du DPF, au dernier trimestre de l'exercice 12, 9 DPO en moyenne ont été approuvées chaque année au profit des États fragiles et touchés par un conflit, ce qui représente 16 % de l'appui aux politiques de développement de l'AID pour cette période.

22. **Petits États.** Depuis l'exercice 05, 57 DPO ont été approuvées au profit de petits États, soit un engagement total de 830 millions de dollars. Dans la période écoulée depuis la dernière rétrospective du DPF, le Conseil a approuvé 22 DPO, ce qui correspond à un engagement annuel de 80 millions de dollars en moyenne, réparti entre les régions AFR (11), EAP (9), LAC (1) et SAR (1). Seize de ces opérations ont été financées par l'AID et toutes s'inscrivaient dans des séries d'opérations, à l'exception de cinq d'entre elles.

V. PROPOSITION RELATIVE A LA STRUCTURE ET AU CONTENU DU RAPPORT

23. L'Étude rétrospective consistera en sept chapitres. Le premier définira le cadre général du rapport, en particulier le contexte et les objectifs. Le deuxième chapitre présentera une analyse des grandes tendances de l'offre de DPF au cours des 10 années d'utilisation de cet instrument. Le troisième chapitre analysera les liens conceptuels entre les précédentes opérations au titre du DPF, et la lutte contre la pauvreté et la promotion de la prospérité partagée à moyen et à long terme. Le quatrième chapitre examinera

divers aspects touchant à la durabilité environnementale, sociale et économique. Le cinquième chapitre analysera l'exécution des DPO au niveau des opérations et des résultats, et présentera les conclusions d'une analyse empirique des facteurs déterminants pour l'exécution des DPO. Le sixième chapitre sera consacré à la mise en œuvre des réformes récentes, et comprendra une étude approfondie des DPO assorties de DDO et/ou de Cat-DDO. Le septième et dernier chapitre présentera une série de recommandations sur le DPF, inspirées des principaux enseignements tirés de l'expérience acquise au cours des trois dernières années.

Chapitre I – Introduction

24. Ce chapitre précisera les objectifs et la raison d'être de l'Étude. Il examinera aussi les recommandations de la rétrospective 2012 et les mesures de suivi engagées depuis sa parution.

Chapitre II – Dix ans de financement à l'appui des politiques de développement : Tendances générales

25. Ce chapitre a pour but d'examiner les principales caractéristiques des DPO depuis leur introduction à l'exercice 05. Il décrira l'évolution du volume d'engagements et la part des DPO dans le financement total de la Banque par client, par région, par pratiques mondiales et par domaines de solutions transversales. Il présentera aussi une ventilation des DPO en fonction des caractéristiques de leur conception (opérations en série, projets autonomes, opérations à plusieurs tranches, complément de financement) et des options retenues (DDO, CAT-DDO, DPO spéciales).

26. Une attention particulière sera apportée au fléchissement régulier des engagements au titre des DPO (en proportion de l'ensemble des engagements) dans les pays clients de l'AID depuis l'introduction de la Politique opérationnelle 8.60 en 2004. Plusieurs hypothèses seront examinées, notamment i) l'atténuation des déséquilibres macrobudgétaires qui pourrait réduire la nécessité d'un appui budgétaire ; ii) les besoins croissants d'investissement dans l'infrastructure (notamment les transports et l'énergie) qui exigent une augmentation du financement par projet ; iii) les contraintes imposées par l'appui budgétaire conjoint (associant plusieurs donateurs) ; et iv) le peu d'empressement à relancer des DPO lorsqu'une série d'opérations a été interrompue par suite d'un dérapage des réformes.

Chapitre III – Les réformes appuyées au moyen du DPF et leurs liens conceptuels avec la lutte contre la pauvreté et la promotion de la prospérité partagée

27. Ce chapitre offrira une vue d'ensemble des réformes appuyées par le DPF. Diverses statistiques illustrant des opérations menées durant les 10 ans d'existence du

DPF seront tout d'abord présentées. Les données seront ventilées par client, région, pratiques mondiales et domaines de solutions transversales. En outre, cette section déterminera s'il y a eu une transition des réformes de « première génération » (telles que la gestion des finances publiques) financées par le DPF lors des premières années d'activité, vers des réformes de « seconde génération » (notamment les réformes sectorielles à l'appui des infrastructures et de l'investissement privé) qui ont été privilégiées plus récemment dans le cadre du DPF ; si une transition est intervenue, il s'agira d'en déterminer les incidences opérationnelles.

28. On entreprendra également une étude des actions préalables au cours de la période considérée dans cette rétrospective (dernier trimestre de l'exercice 12 au deuxième trimestre de l'exercice 15) et de leurs liens conceptuels à la lutte contre la pauvreté et à la prospérité partagée à court, moyen et long terme. Toutes les actions préalables appuyées au titre de DPO devraient contribuer à atténuer la pauvreté et à favoriser une prospérité partagée à *moyen et long terme*, même si une part relativement petite a un impact direct sur la pauvreté et la répartition des revenus à *court terme*. Cela tient au fait que les actions préalables visaient majoritairement à financer des mesures de politique et institutionnelles concernant la gouvernance du secteur public, le développement du secteur financier et du secteur privé et d'autres aspects sans incidence directe sur le revenu des pauvres. Ce chapitre précisera la couverture sectorielle et thématique des actions préalables pendant la période considérée, et les classera par contenu de réforme. Il s'agira d'abord de déterminer combien de réformes appuyées par des DPO pendant cette période étaient susceptibles d'avoir des effets notables à *court terme* sur la pauvreté et la répartition du revenu. L'analyse tentera ensuite d'illustrer schématiquement les liens conceptuels, en expliquant comment chaque sous-groupe d'actions préalables pourrait contribuer à réduire la pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée à *moyen et à long terme*. L'analyse s'inspirera du cadre élaboré par le pratique mondiale sur la pauvreté, et présenté dans le rapport « Shared Prosperity: Paving the Way in Europe and Central Asia » (2014). Ce cadre permet de dresser une cartographie schématique des *mécanismes de transmission* potentielle entre les interventions stratégiques et la lutte contre la pauvreté/promotion d'une prospérité partagée. La cartographie exploitera la base de données sur les mesures à l'appui des politiques de développement (DPAD) du Département Politique opérationnelle et services aux pays (OPCS), une base de données en libre accès qui est actualisée chaque année. Notons cependant que l'objectif n'est pas de quantifier l'impact des action préalable sur le recul de la pauvreté et la prospérité partagée, mais plutôt d'esquisser une théorie du changement pour chacun des domaines politiques.

Chapitre IV Durabilité des réformes faisant l'objet d'un financement à l'appui des politiques de développement

29. La durabilité environnementale, sociale et économique est un aspect déterminant pour les opérations de la Banque, y compris le DPF. Les effets environnementaux et sociaux des réformes appuyées au moyen du DPF, qu'ils soient positifs ou négatifs, doivent être considérés avec soin, car ils peuvent influencer la viabilité à moyen et long terme. Le climat macroéconomique dans lequel les réformes interviennent et sa viabilité doivent aussi faire l'objet d'un examen minutieux. Chacune de ces considérations sera

évaluée dans ce chapitre à l'aune de l'application des dispositions de la Politique opérationnelle sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

30. **Impacts environnementaux.** De nombreuses DPO couvrent des interventions précédemment engagées pour appuyer la durabilité environnementale. La Politique reconnaît cependant que certaines réformes soutenues par le DPF peuvent s'accompagner d'effets négatifs sur l'environnement. Conformément à la Politique opérationnelle 8.60, le personnel de la Banque doit déterminer si des mesures particulières appuyées dans le cadre de l'opération sont susceptibles d'avoir des effets négatifs notablement sur l'environnement, les forêts et autres ressources naturelles du pays. Lorsque les politiques envisagées risquent d'avoir des effets négatifs sur l'environnement, la Banque examine dans le document de programme si l'emprunteur dispose de systèmes permettant de limiter les conséquences négatives et de développer des retombées positives, en s'appuyant sur des analyses sectorielles ou nationales pertinentes. Si d'importantes lacunes sont mises en évidence à cette occasion ou si les systèmes et capacités du pays sont insuffisants, le document de programme doit préciser comment ces défaillances peuvent être corrigées avant ou pendant la mise en œuvre du programme.

31. Cette section examinera les aspects suivants : i) le nombre d'actions préalables au moyen de tous les DPO approuvés pendant la période considérée qui étaient ou sont susceptibles d'avoir des effets notables, positifs ou négatifs, sur l'environnement, ainsi que leurs caractéristiques clés ; ii) dans quelle mesure les documents de programme identifient ces effets ; iii) si des outils analytiques ou des études particulières ont été utilisés pour réaliser cette évaluation (dossier de ressources, études sectorielles et autres) ; iv) dans le cas d'éventuels effets notables, positifs ou négatifs, si le document de programme établit clairement les systèmes de l'emprunteur permettent de limiter (ou d'amplifier) ces effets ; et v) si l'évaluation des systèmes de l'emprunteur repose sur des bases analytiques (analyses environnementales à niveau du pays et évaluations environnementales stratégiques de politiques, entre autres).

32. L'analyse sera réalisée par une équipe composée de spécialistes de l'environnement et de l'économie environnementale. L'étude sur dossier des actions préalables appuyées au moyen du DPF suivra les prescriptions de la Politique opérationnelle 8.60. L'objectif sera de distinguer les actions préalables susceptibles d'avoir des effets « primaires » directs de celles qui pourraient favoriser des effets « secondaires » et plus indirects compte tenu des voies de transmission probables. Ces voies de transmission sont fonction de la bonne gestion des ressources environnementales et des politiques introduites par les pouvoirs publics pour atténuer les impacts négatifs des réformes sur l'environnement ou amplifier leurs retombées positives.⁵

33. Dans certains cas, l'étude sur dossier pourra être complétée par une analyse approfondie au niveau des pays. Les travaux seront guidés par les consultations avec les parties prenantes des pays clients et de la société civile. Les conclusions des analyses réalisées au titre de cette section de la rétrospective serviront de base à la révision des

⁵ Les voies de transmission potentielles sont examinées de manière approfondie dans le dossier de ressources intitulé « Assessing the Environmental, Forest and Other Natural Resource Aspects of Development Policy Lending, » publié en 2008.

orientations et des manuels pour s'assurer que le DPF appuie des politiques soucieuses de durabilité environnementale. Parallèlement, l'IEG prépare un produit d'apprentissage en vue de l'évaluation des effets environnementaux et sociaux des DPO. Ce travail, qui devrait être achevé au printemps 2014, viendra nourrir la réflexion au titre de cette section de l'Étude rétrospective du DPF.

Encadré 1 : Pertinence de la Politique opérationnelle 8.60 pour la gestion des impacts environnementaux

Tous les instruments de la Banque s'accompagnent de politiques visant à protéger les populations et l'environnement de la manière adaptée à l'instrument lui-même. Pour ce qui est du financement à l'appui des politiques de développement (DPF), la Politique opérationnelle 8.60 (OP8.60) comporte des dispositions relatives aux effets sur la pauvreté, la société et l'environnement à la mesure d'un instrument à l'appui des réformes politiques et institutionnelles.

Le DPF apporte un appui budgétaire en vue de l'achèvement d'un programme de réformes destiné à aider les pays à améliorer durablement les moyens de subsistance, développer les institutions et renforcer les capacités. Il présente donc des caractéristiques différentes du financement aux projets d'investissement en ce sens qu'il ne vise pas à appuyer des investissements particuliers, tels que des routes, des barrages ou des centrales électriques. Les mesures de sauvegarde ont été conçues pour le financement des biens et des services spécifiques entrant dans le champ d'application de projets ayant une empreinte physique. Les mesures prévues dans le cadre du financement aux projets d'investissement ne sont donc ni pertinentes au plan conceptuel, ni pratiquement applicables aux financements à l'appui des politiques de développement, qui sont directement versés au budget général pour appuyer les politiques de niveau national.

34. **Impacts sociaux.** La Politique opérationnelle 8.60 impose à la Banque de déterminer dans quelle mesure les politiques d'un pays appuyées par l'opération sont susceptibles d'avoir des répercussions majeures sur la pauvreté ou la situation sociale, notamment sur les pauvres et les groupes vulnérables. Cette section viendra compléter l'analyse des impacts directs que les politiques appuyées par le DPF pourraient avoir à court terme sur la pauvreté et la prospérité partagée (voir le Chapitre III) ; elle reposera sur un examen des documents de programme visant à établir dans quelle mesure ils tiennent compte des études analytiques sur ces impacts et de la capacité des systèmes de l'emprunteur à limiter les effets négatifs (et à amplifier les retombées positives) des politiques considérées. L'analyse sera fondée sur l'examen des documents de programme de tous les DPF approuvés depuis la dernière rétrospective. Elle portera également sur la

discussion dans les documents de programmes des consultations en vue des réformes appuyées par le DPF.

35. **Viabilité économique.** Outre la durabilité environnementale et sociale, la viabilité économique des réformes politiques appuyées par des DPO doit également être considérée. La Politique opérationnelle 8.60 précise que la Banque ne peut apporter un financement à l'appui des politiques de développement d'un pays qu'après s'être assurée qu'il dispose d'un cadre de politique macroéconomique adéquat. Le degré d'adéquation du cadre politique doit être évalué à l'aune de la viabilité des politiques économiques (y compris celles financées par des DPO) qui influent sur l'économie réelle, le secteur extérieur, le secteur financier, les agrégats monétaires et les comptes budgétaires (notamment la viabilité de la dette).⁶ L'étude rétrospective 2012 a révélé une amélioration de l'évaluation du cadre de politique macroéconomique dans les DPO, même si l'analyse pourrait être encore plus poussée, notamment l'examen des dépenses publiques et les perspectives économiques au niveau infranational (pour ce qui est des DPO approuvées au profit de collectivités infranationales). Cette section permettra d'examiner dans quelle mesure ces questions sont suffisamment prises en compte dans les documents de programme des DPO.

Chapitre V – Résultats du financement à l'appui des politiques de développement

36. Ce chapitre vise à évaluer à quel degré les résultats escomptés ont été atteints. Il sera divisé en trois sections dont la première consistera en un exposé de statistiques décrivant la performance du DPF au niveau opérationnel et les résultats obtenus au plan individuel (d'après les rapports de fin d'exécution et de résultats (ICR) et les évaluations de l'IEG). La deuxième section présentera les conclusions d'une analyse empirique visant à identifier les principaux facteurs associés à une meilleure performance des DPO. La troisième et dernière section du chapitre évaluera les effets à long terme et la viabilité de certaines réformes appuyées par différentes DPO.

37. **Statistiques descriptives de la performance du DPF.** Dans cette section seront présentées les principales statistiques décrivant : i) les caractéristiques du cadre de résultats, notamment le nombre d'indicateurs de résultats, la définition de valeurs de référence et de valeurs cibles, et la qualité globale du cadre ; ii) la performance des DPO (au niveau de chaque opération), sur la base des ICR et des évaluations de l'IEG, ventilées par client, région, pratiques mondiales et domaines de solutions transversales ; et, ii) l'analyse de la performance au niveau des résultats. Cette évaluation sera fondée sur une analyse théorique de la concrétisation des résultats visés, telle que rapportée dans les ICR. Les statistiques descriptives de la réalisation des indicateurs de résultats seront ventilées par secteur et par thématique. Enfin, des études de cas seront présentées pour illustrer les résultats obtenus au moyen du DPF dans certains domaines thématiques et/ou dans certains pays. Les domaines couverts par les engagements de l'AID feront l'objet d'une attention particulière.

⁶ Une note d'orientation révisée et plus détaillée sur le cadre de politique macroéconomique et la collaboration avec le FMI dans les opérations à l'appui des politiques de développement a été publiée en septembre 2013.

38. L'analyse réalisée en vue de cette section puisera dans la base de données du Département OPCS et dans l'ensemble des résultats inclus dans les matrices politiques pour lesquelles un ICR a été réalisé. Selon les estimations, il y a au total environ 136 opérations (sans compter celles en réserve en prévision des deux premiers trimestres de l'exercice 15) qui seront prises en compte dans l'Étude rétrospective, mais tout porte à croire qu'un très petit nombre d'ICR ont été effectivement évalués par l'IEG (étant donné que les opérations en série donnent lieu à un unique ICR à l'issue des interventions, et que nombre d'ICR concernant les opérations clôturées dans les 18 mois précédents et leur évaluation par l'IEG ne seront pas encore disponibles).

39. **Analyse empirique de la performance du DPF.** Sur la base des travaux précédemment entrepris par d'autres chercheurs, on procédera à une analyse de régression sur l'ensemble des DPO approuvées depuis leur introduction (exercice 05) afin d'identifier les éléments communs associés à l'obtention de bons résultats. L'objectif sera d'identifier les facteurs susceptibles de contribuer à une amélioration des résultats de l'instrument. Il sera notamment intéressant de savoir dans quelle proportion la réussite des DPO dépend d'éléments prédéterminés, tels que les circonstances nationales, ou de facteurs que le chef de projet peut faire évoluer. L'analyse des facteurs liés à la réussite des DPO visera donc à estimer, par des techniques économétriques, la relation entre la performance des opérations (mesurée au moyen des notes attribuées par l'IEG) et différentes variables telles que l'expérience du chef de projet, le type et le nombre d'interventions préalables, la qualité du cadre de résultats, le type d'opération (série d'opérations ou opération autonome) et la taille du prêt. Les éléments disponibles à ce jour semblent mettre en évidence d'importantes corrélations entre les facteurs liés à l'opération elle-même — qui sont clairement énoncés dans le document de programme tel que présenté au Conseil — et la réussite de l'opération, ce qui laisse à penser qu'une meilleure conception conduit à un renforcement des effets du DPF.

40. **Impact à long terme des réformes appuyées par des DPO.** Cette section donnera lieu à trois analyses. La première examinera la viabilité des réformes de gestion des finances publiques appuyées par des DPO. Globalement, la gestion des finances publiques est le domaine qui a reçu la plus forte proportion d'aide financière (21 % de l'ensemble des opérations précédemment engagées). Cela tient au fait que les DPO se traduisent par des transferts au budget général, et nécessitent donc un renforcement des systèmes de gestion des finances publiques. Cet examen approfondi des réformes engagées puisera aussi dans la base de données PEFA (dépenses publiques et évaluation de la responsabilité financière), l'analyse ne retenant que les cas où au moins trois diagnostics PEFA ont été posés, où une DPO a été réalisée entre les deux premiers diagnostics, et où la gestion des finances publiques avaient fait l'objet d'actions préalables.

41. Deuxièmement, les recherches de Smets et Knack (2014) concernant l'impact des « réformes des marchés » financées par le DPF sur la qualité des politiques économiques seront actualisées de manière à inclure les opérations approuvées après 2008. Cette analyse couvrira 25 % des autres actions préalables et les rattachera aux résultats à long terme tels que mesurés par les indicateurs CPIA pertinents.

42. Troisièmement, des études de cas examineront le devenir de réformes engagées par les pays au moyen de DPO plusieurs années après l'achèvement des opérations et la

publication de leur rapport d'achèvement (ICR). Les résultats à court terme des réformes financées par des DPO sont systématiquement examinés dans les ICR. D'après quelques pays et opérations, cette section déterminera dans quelle mesure les réalisations à court terme ont été maintenues à moyen et long terme ou, au contraire, si la tendance a plutôt été caractérisée par une inversion des réformes au fil du temps.

Chapitre VI – Réformes

43. Ce chapitre sera consacré aux réformes du DPF que la Banque a engagées au cours des dernières années. Trois catégories de mesures seront considérées : i) l'option DDO renforcée et l'introduction de l'option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (Cat-DDO) ; (ii) le nouveau cadre de la politique opérationnelle sur les garanties ; et iii) le nouveau cadre de gestion des risques liés aux opérations.

44. ***DDO renforcée et introduction de la Cat DDO.*** L'option de tirage différé (DDO) permet aux pays admissibles à bénéficier des prêts de la BIRD de différer le tirage d'un prêt pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans et qui peut être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans avec l'accord du Conseil. La DDO a été introduite en 2001 pour les instruments de prêt à l'appui des politiques de développement, mais n'a été que très peu utilisée jusqu'au changement de politique introduit en 2008 pour favoriser une meilleure prévisibilité des fonds.⁷ La Banque a aussi mis en place une DDO spéciale permettant un apport immédiat de liquidités dans les situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles. Cette option a principalement pour objet d'appuyer les actions menées par les pays, de développer leur capacité d'intervention face aux aléas naturels et de fournir un crédit de soudure dans l'attente du versement d'autres ressources. Les DPO assorties d'une Cat-DDO peuvent être renouvelées un maximum de quatre fois et rester actives pendant 15 ans. Comme ces opérations peuvent donner lieu à des décaissements mêmes si le cadre macroéconomique n'est pas adéquat (une exception à la politique qui ne vaut que pour cette option), un plafond a été défini (0,25 % du PIB ou 500 millions de dollars, au plus petit de ces termes). Cette étude, qui sera entreprise en vue de l'Étude rétrospective, en collaboration avec le Trésor et les pratiques mondiales compétentes, constituera le premier examen global de la DDO renforcée et de la Cat-DDO depuis leur introduction il y a sept ans.

45. ***Cadre de la politique opérationnelle sur les garanties.*** En décembre 2013, le Conseil a approuvé une réforme majeure du cadre de la politique opérationnelle de la Banque sur les garanties, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Dans ce nouveau cadre, les garanties ne constituent plus un instrument distinct, mais sont totalement

⁷ Une étude de 2008 a constaté que les emprunteurs hésitaient à utiliser cette option parce qu'ils jugeaient les conditions de financement moins favorables et craignaient que les fonds ne soient pas disponibles au moment voulu, dans la mesure où le tirage ne pouvait avoir lieu que si la Banque jugeait adéquats le cadre de politique macroéconomique et la mise en œuvre globale du programme. La Banque a donc simplifié le protocole de vérification en 2008 ; depuis lors, elle maintient un suivi du cadre de politique macroéconomique et du respect du programme global, et informe l'emprunteur si des mesures correctives doivent être introduites à un quelconque stade pour le cas où les conditions deviennent insatisfaisantes. À partir du moment où les deux conditions de tirage sont satisfaites, la Banque confirme que l'emprunteur est de nouveau admissible à soumettre des demandes de tirage.

intégrées dans le financement des projets d'investissement (pour les financements sur projet), dans le financement à l'appui des politiques de développement (pour ce qui est des garanties à l'appui de réformes — PBG)⁸ et dans les politiques opérationnelles correspondantes. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la visibilité des garanties, de faciliter leur utilisation par les équipes de la Banque, de répondre à la demande des pays clients et d'éliminer diverses difficultés liées à la séparation des politiques.

46. Ces réformes devraient favoriser un recours accru aux garanties, notamment les PBG. Depuis l'introduction des PBG, six opérations assorties de PBG ont été approuvées au profit des pays suivants : Argentine (exercice 00), Colombie (exercice 01), Serbie (exercice 11), Macédoine (exercices 12 et 13) et Monténégro (exercice 12). Malgré la brusque augmentation des prêts après la crise financière mondiale, le recours aux PBG est resté limité, avec seulement quatre nouvelles opérations, toutes dans la région ECA. Cette section examinera l'expérience acquise avec les PBG approuvées pendant la période considérée, et en tirera les enseignements pour leur utilisation future dans le cadre du DPF.

47. *Cadre de gestion des risques liés aux opérations.* La rétrospective de 2012 recommandait la mise en place d'un processus systématique d'examen des risques liés aux prêts à l'appui des politiques de développement. Durant le remaniement global de son cadre de gestion des risques liés aux opérations, la Banque a lancé en octobre 2014 un outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT) pour faciliter la réalisation d'évaluations cohérentes et systématiques des risques dans toutes ses opérations et dans les cadres de partenariats avec les pays. Cet outil consiste en un tableau simple comportant neuf catégories de risque ainsi qu'une évaluation du risque global ; un risque peut être jugé élevé, important, modéré ou faible. Les documents de programme devront traiter du risque global, des risques les plus pertinents parmi ceux définis dans les neuf catégories et des mesures envisagées pour leur gestion. Les risques évalués au moyen de cet outil sont considérés comme ceux assumés par le client au regard des résultats de développement visés par l'opération ou l'engagement opérationnel, notamment les risques pesant sur les objectifs de développement ou le cadre de partenariat avec les pays et ceux dus à des effets néfastes imprévus. L'outil traite de manière intégrée les risques rencontrés pendant la phase de préparation et la phase de mise en œuvre, et il est actualisé pendant toute la durée de vie de l'opération ou du cadre de partenariat plurinational.

48. Ce chapitre examinera la notation des risques dans le cadre des DPF approuvés pendant la période considérée et les comparera aux résultats obtenus et aux autres indicateurs. Une ventilation plus détaillée de la notation des risques par catégorie sera appliquée aux DPF appliquant le nouvel outil SORT, mais le nombre d'opérations inclus dans cette analyse restera limité.

Chapitre VII – Conclusions et recommandations

⁸ Les PBG offrent des garanties partielles de crédit pour aider les emprunteurs à obtenir auprès d'autres sources des prêts d'appui budgétaire général en vue de leurs réformes politiques et institutionnelles.

49. Enfin, la rétrospective tirera les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre des DPO au cours de la période considérée, mettra en évidence les aspects à renforcer et recommandera des mesures concrètes pour les consolider (y compris en modifiant les directives à l'intention du personnel, le cas échéant).

VI. CONSULTATIONS, PROCESSUS ET CALENDRIER

50. **Consultations.** Les consultations avec les parties prenantes seront organisées pendant la préparation de l'Étude rétrospective. L'équipe constituera un site Web dédié pour tenir les parties prenantes informées, solliciter et recevoir leurs avis à mesure de l'évolution des travaux. En outre, des manifestations en présentiel seront organisées à différentes étapes clés pour favoriser des discussions directes avec les parties prenantes quant à l'ampleur de la rétrospective. Un plan de consultations plus détaillé est présenté à l'annexe 2.

51. **Processus.** L'équipe sera composée d'agents appartenant à différentes unités d'OPCS compétentes pour les questions liées aux résultats, aux risques, à l'économie des pays et aux connaissances. L'équipe d'OPCS travaillera en collaboration avec celles des pratiques mondiales et des domaines de solutions transversales qui sont habituellement chargées d'étudier les aspects importants des DPO et d'évaluer conjointement les documents de programme et les ICR d'opérations conduites dans leurs domaines de compétence ; seront notamment associées à ces travaux les équipes des pratiques mondiales sur la pauvreté (pour ce qui est du PSIA), sur l'environnement et les ressources naturelles (pour les aspects environnementaux), celles de DEC et d'autres. OPCS collaborera également avec TRE et DEC pour actualiser les travaux de recherche pertinents. Enfin, OPCS s'inspirera largement des consultations élargies, internes comme externes.

52. **Calendrier.** Le calendrier suivant est proposé en vue de la réalisation de l'Étude rétrospective :

- Décembre 2014 : Examen de la Note conceptuelle à l'échelle de la Banque tout entière
- Décembre 2014 – janvier 2015 : Période de notification/présentation de commentaires en ligne
- Décembre 2014 – avril 2015 : Préparation du projet de rapport
- Avril – mai 2015 : Consultations en présentiel avec les parties prenantes (y compris les réunions de printemps)
- Juin 2015 : Examen du projet de rapport par OVP
- Juillet 2015: Réunion CODE
- Octobre 2015 : Présentation au Conseil (réunion à mi-parcours de l'AID)

Annexe 1 : Structure suggérée de l'Étude rétrospective

1. Introduction et contexte de l'Étude

- 1.1. Justification et objectifs
- 1.2. Principales conclusions de l'Étude rétrospective 2012 du DPL et mesures de suivi

2. Dix ans de financement à l'appui des politiques de développement : Tendances générales

- 2.1. Nombre d'opérations et volume des engagements au titre du DPF
- 2.2. Principales caractéristiques du DPF
- 2.3. Le DPF dans les pays clients de l'AID

3. Les réformes appuyées au moyen du DPF et leurs liens conceptuels avec la lutte contre la pauvreté et la promotion de la prospérité partagée

- 3.1. Analyse des réformes appuyées par le DPF au cours des 10 dernières années
- 3.2. Les actions préalables et leurs liens conceptuels avec la lutte contre la pauvreté et la promotion de la prospérité partagée

4. Viabilité des réformes faisant l'objet d'un financement à l'appui des politiques de développement

- 4.1. Impacts environnementaux
- 4.2. Impacts sociaux
- 4.3. Viabilité économique

5. Résultats du financement à l'appui des politiques de développement

- 5.1. Statistiques descriptives de la performance du DPF
- 5.2. Analyse empirique des facteurs de réussite du DPF
- 5.3. Contribution du DPF aux résultats à long terme des pays :
 - 5.3.1. Gestion des finances publiques
 - 5.3.2. Qualité des politiques économiques
- 5.4. Études de cas

6. Réformes

- 6.1. DDO et Cat DDO
- 6.2. Cadre de la politique opérationnelle sur les garanties
- 6.3. Cadre de gestion des risques liés aux opérations

7. Enseignements

Annexe 2 : Proposition relative au plan de consultations

Les consultations avec les parties prenantes seront organisées pendant la phase de préparation de la rétrospective. Les avis communiqués par les parties prenantes seront compilés et résumés pour que l'équipe puisse s'en inspirer à mesure de l'élaboration de l'étude.

Objectifs : Les consultations visent à obtenir des retours d'information de la part d'experts très divers et ce, de la manière la plus large et la plus inclusive possible, et à réunir ainsi des éléments sur 1) les objectifs et les orientations de la Note conceptuelle ; et, 2) les questions clés rencontrées dans l'utilisation du DPF durant les trois dernières années et au fil des évolutions des 10 dernières années.

Parties prenantes/experts : Les parties consultées proviennent d'horizons très divers, et sont notamment : les gouvernements clients, les organisations de la société civile, les actionnaires, les acteurs du secteur privé, les associations d'entreprises, les spécialistes divers (environnement, action sociale et gouvernance), les universitaires, les organisations bilatérales et multilatérales de développement et d'autres groupes œuvrant pour le développement.

Notification/Période de formulation des commentaires en ligne (décembre 2014 – janvier 2015) : Une période de notification est prévue pour informer les parties prenantes du processus d'élaboration de l'étude et de la tenue prochaine de consultations. Pendant cette période, la Note conceptuelle sera mise en ligne et les parties prenantes seront invitées à formuler leurs observations sur un site Web dédié au cours des 30 jours ouvrables suivants. Les commentaires sur la Note conceptuelle fourniront des éléments d'orientation à l'équipe à mesure de la réalisation des analyses et de la formulation des constats préliminaires.

Consultations en présentiel (avril – mai 2015) : Des parties prenantes très diverses seront invitées à présenter leurs observations sur les conclusions préliminaires de l'Étude rétrospective, notamment pendant les réunions de printemps. Cette première phase sera suivie par des consultations organisées dans les pays ou, éventuellement, par vidéoconférence.

Site Web : Une page Web dédiée aux consultations permettra aux parties prenantes de faire leurs commentaires au sujet de l'étude. À mesure de l'avancement des travaux, on y trouvera des informations sur le processus de consultations, le calendrier, des informations de fond et divers éléments connexes. Des dispositions seront prises en vue de la traduction de ces ressources dans d'autres langues.

Un résumé des retours d'information sur les conclusions préliminaires sera mis en ligne, et tous ces commentaires viendront guider l'élaboration de l'Étude rétrospective.

Annexe 3 : Données

Figure 3 : DPO, par région (dernier trimestre de l'exercice 12 – premier trimestre de l'exercice 15)

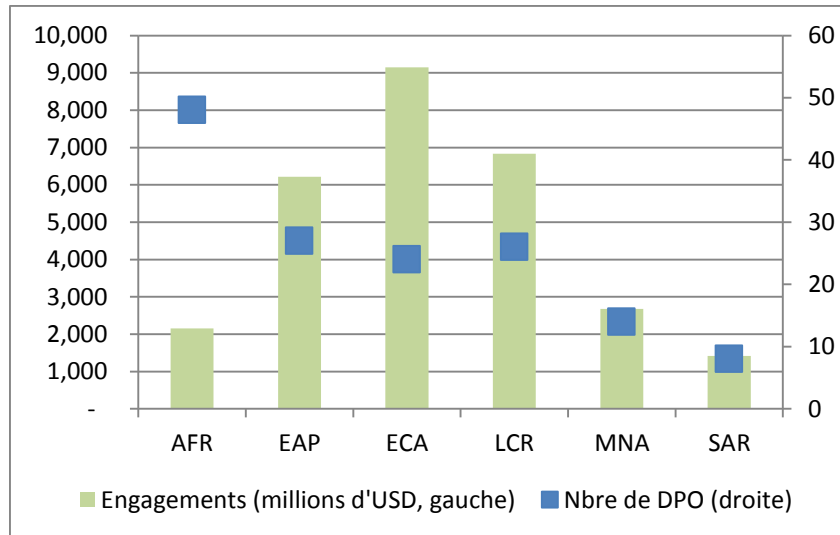
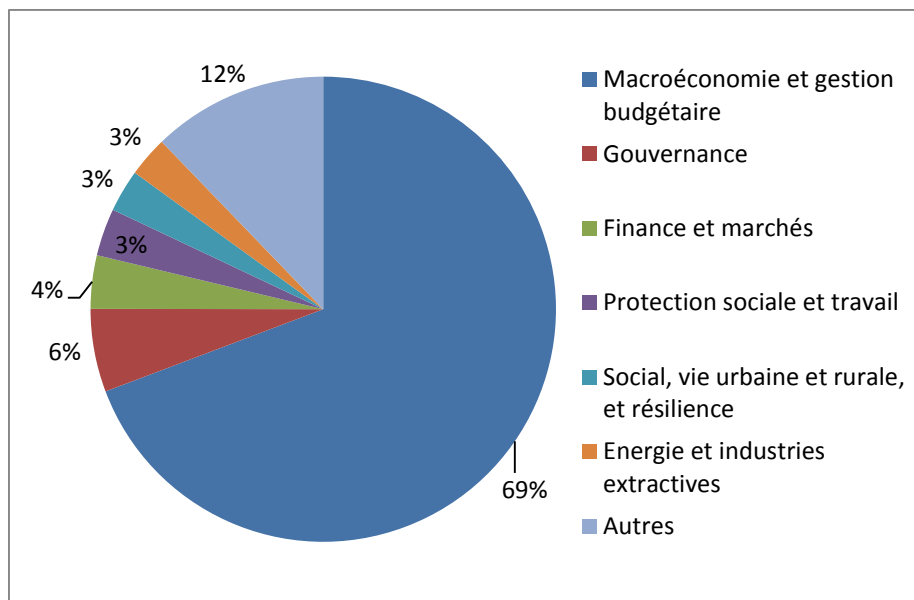


Figure 4 : DPO, par pratiques mondiales et par domaines de solutions transversales (dernier trimestre de l'exercice 12 – premier trimestre de l'exercice 15)



Bibliographie

Banque mondiale (2006). Étude rétrospective sur les prêts à l'appui des politiques de développement.

_____ (2009). 2009 Development Policy Lending Retrospective – Flexibility, Customization, and Results.

_____ (2012). 2012 Development Policy Lending Retrospective – Results, Risks and Reforms.

Dom, Catherine et Anthea Gordon (2011). *Budget Support in Fragile Situations*. Oxfam. Document de réflexion, 11 novembre 2011.

Furukawa, Mitsuaki et Junichiro Takahata (2013). *Role of Budget Support in the Development Aid Regime: Is GBS Still a Preferable Aid Modality?* JICA-RI. Document de travail N°5, janvier 2013.

Groupe de la Banque mondiale (2013). Stratégie du Groupe de la Banque mondiale.

IEG (2013). *World Bank Group Assistance to Low-Income Fragile and Conflict-Affected States*.

Lodeqijk Smets et Stephen Knack (2014). *World Bank Lending and the Quality of Economic Policy*. Document de travail consacré à la recherche sur les politiques N°6924.

Ministère des affaires étrangères du Danemark (2014). *Review of Budget Support Evaluations*. Étude d'évaluation 2014/1.

Ministère des affaires étrangères du Pays-Bas (2012). *Budget Support: Conditional Results*. Évaluation de l'IOB N°369, septembre 2012.

Smets, Lodeqijk et Stephen Knack (2014). *World Bank Lending and the Quality of Economic Policy*. Document de travail consacré à la recherche sur les politiques N°6924.

Tavaloki, Heidi et Gregory Smith (2013). “Back under the Microscope: Insights from Evidence on Budget Support”. *Examen de la politique de développement*, 2013, 31 (1): 59-74.